

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [jbpaquet-st-alex-ca](https://www.cadre21.org/membres/jbpaquet-st-alex-ca)

<https://www.cadre21.org/membres/7624e740d71dad321595a15c>

Date d'obtention : 2025-03-12 14:06:55



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je comprends qu'il faut se charger des dénonciations par les élèves à l'école en respectant la procédure SEXTO. Lorsque c'est les policiers ou les parents nous contactent pour nous en parler, il faut leur indiquer que nous ne sommes pas mandataires du dossier, mais que nous serons seulement en appui à l'élève qui aurait besoin de parler (je suis un intervenant psychosocial à l'école)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus appuyé par une démarche qui va me protéger de faire des erreurs, je me sentirai plus en mesure d'accompagner les élèves qui viendraient me parler d'une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Accompagner l'élève dans sa démarche de dévoilement jusqu'à ce que le dossier soit remis à la ressource adéquate, sans me faire prendre à en faire trop. Je serai très à l'affut aussi des nouvelles démarches et je poserai des questions à un responsable de SEXTO si jamais j'ai des doutes suite à la formation complète.